

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
				Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.	
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.	

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

ORDONNANCES-DECRETS

14 juin 2023 Ordonnance n°2023-019/PT-RM complétant l'Ordonnance n°2023-018/PT-RM du 26 mai 2023 portant dérogation à la Loi électorale.....**p.658**

02 juin 2023 Décret n°2023-0338/PT-RM portant modification du Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement.....**p.659**

12 juin 2023 Décret n°2023-0346/PT-RM portant nomination à la Cour suprême.....**p.660**

16 juin 2023 Décret n°2023-0347/PT-RM portant nomination au grade de Lieutenant Sapeur-Pompier.....**p.660**

16 juin 2023 Décret n°2023-0348/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.664**

Décret n°2023-0349/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.665**

Décret n°2023-0350/PT-RM portant nomination d'un membre à la Haute Autorité de la Communication.....**p.665**

Décret n°2023-0351/PT-RM portant nomination du Chef d'Etat-major adjoint de la Garde nationale du Mali.....**p.666**

Décret n°2023-0352/PT-RM portant nomination d'un Conseiller à l'Ambassade du Mali à Abu Dhabi.....**p.666**

Décret n°2023-0353/PT-RM portant nomination d'un Conseiller à l'Ambassade du Mali à Abu Dhabi.....**p.667**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

16 juin 2023 Décret n°2023-0354/PT-RM portant nomination d'un Conseiller à l'Ambassade du Mali à Rome.....**p.668**

Décret n°2023-0355/PT-RM portant modification du Décret n°09-040/P-RM du 09 février 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence nationale de la Sécurité routière.....**p.668**

Décret n°2023-0356/PT-RM portant nomination, à titre posthume, d'un personnel Officier.....**p.670**

Décret n°2023-0357/PT-RM portant attribution de distinction honorifique.....**p.670**

Décret n°2023-0358/PT-RM portant nomination, à titre posthume, d'un personnel Officier.....**p.670**

Décret n°2023-0359/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.671**

Décret n°2023-0360PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.671**

Décret n°2023-0361/PT-RM portant nomination à l'Etat-major général des Armées.....**p.671**

Annonces et communications.....p.672

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE

ORDONNANCE N°2023-019/PT-RM DU 14 JUIN 2023 COMPLETANT L'ORDONNANCE N°2023-018/PT-RM DU 26 MAI 2023 PORTANT DEROGATION A LA LOI ELECTORALE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012, modifiée, portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;

Vu la Loi n°2022-019 du 24 juin 2022, modifiée, portant loi électorale ;

Vu la Loi n°2023-004 du 13 mars 2023 portant Code des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2023-005 du 13 mars 2023 portant statut particulier du District de Bamako ;

Vu la Loi n°2023-006 du 13 mars 2023 portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali;

Vu la Loi n°2023-007 du 13 mars 2023 portant création des Collectivités territoriales en République du Mali ;

Vu la Loi n°2023-024 du 24 mai 2023 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnances ;

Vu l'Ordonnance n°2023-018/PT-RM du 26 mai 2023 portant dérogation à la loi électorale ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT -RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-0476/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les intérim des membres du Gouvernement,

La Cour suprême entendue,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

ORDONNE :

Article 1er : Les dispositions de l'Ordonnance n°2023-018/PT-RM du 26 mai 2023 portant dérogation à la loi électorale sont complétées ainsi qu'il suit, par dérogation à l'article 116 de la loi électorale :

Peuvent exercer, à leur demande, leur droit de vote par procuration dans les conditions fixées par la présente ordonnance, les électeurs qui établissent que des obligations dûment constatées les placent dans l'impossibilité d'être présents dans leur lieu de vote le jour du scrutin :

- les agents de l'Etat en mission sur le théâtre des opérations ou en mission commandée ;
- les membres de l'AIGE et de ses Coordinations ;
- les présidents des bureaux de vote ;
- les assesseurs des bureaux de vote ;
- les délégués des partis politiques et des candidats ;
- les agents de l'Etat mutés, il y a moins de six (06) mois ;
- les membres de la Cour constitutionnelle ;

- les délégués de la Cour constitutionnelle ;
- les personnes détenues non condamnées à une peine privative de droits civiques ;
- les personnes effectuant leur pèlerinage aux lieux saints.

Article 2 : La présente ordonnance devient caduque dès la proclamation des résultats provisoires du référendum par le Président de l'AIGE.

Article 3 : Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de la Défense et des anciens Combattants, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, le ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes et le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et institutionnelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance qui sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 14 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre de
l'Administration territoriale et de la
Décentralisation,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de la Justice et des Droits de
l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre de la Communication, de
l'Economie numérique et de la
Modernisation de l'Administration,
ministre de la Refondation de l'Etat,
chargé des Relations avec les
Institutions par intérim,
Harouna Mamadou TOUREH**

**Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de
l'Intégration africaine,
ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale par intérim,
Alhamdou AG ILYENE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre des Affaires religieuses,
du Culte et des Coutumes,
Mahamadou KONE**

**Le ministre délégué auprès du Premier
ministre, chargé des Réformes politique
et institutionnelles,
Madame Fatoumata Sékou DICKO**

DECRETS

**DECRET N°2023-0338/PT-RM DU 02 JUIN 2023
PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°2021-0385/
PT-RM DU 11 JUIN 2021 PORTANT NOMINATION DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022
portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Lamine Seydou TRAORE**, ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

Article 2 : Monsieur **Alousséni SANOU**, ministre de l'Economie et des Finances assure cumulativement les fonctions de ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 Juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**DECRET N°2023-0346/PT-RM DU 12 JUIN 2023
PORTANT NOMINATION A LA COUR SUPREME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour suprême et la procédure suivie devant elle ;

Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut de la Magistrature ;

Vu le Décret n°2014-142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-0545/P-RM du 22 juin 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux membres et au personnel d'appui de la Cour suprême ;

Vu le Décret n°2017-0661/P-RM du 08 août 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux Magistrats ;

Vu le Décret n°2020-0343/P-RM du 10 août 2020 fixant les taux mensuels de l'indemnité de judicature allouée aux Magistrats ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés à la Section judiciaire de la Cour suprême, en qualité de **Conseillers** :

- Monsieur **Ladji SARA**, N°Mle 939-82-D, Magistrat ;

- Monsieur **Ibrahima TOUNKARA**, N°Mle 0114-009-F, Magistrat.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Justice, et des Droits
de l'Homme Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2023-0347/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT NOMINATION AU GRADE DE
LIEUTENANT SAPEUR-POMPIER**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-037 du 27 octobre 2022 portant militarisation de la Police nationale et de la Protection civile;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : A compter du 21 mars 2023, les Sous-lieutenants Sapeurs-pompiers de 2ème, 3ème et 4ème échelon dont les noms suivent, sont nommés au grade de **Lieutenant** Sapeur-Pompier, 1er échelon :

N° ordre	Grade	Prénoms	NOM	N° MATRICULE
1	SLT S-P	Djeidy	DIAKITE	0126463H
2	SLT S-P	Kadiatou	TANGARA	0126465K
3	SLT S-P	Ibrahima	DAO	0126466L
4	SLT S-P	Boubakar	KEITA	98778Z
5	SLT S-P	Gaoussou	COULIBALY	98786H
6	SLT S-P	Modibo Kane	DIAWARA	98798X
7	SLT S-P	Zoumana	KONATE	98801L
8	SLT S-P	Mamadou Lamine	KONATE	98803N
9	SLT S-P	Maramory	KEITA	98805R
10	SLT S-P	Sidy Brahima	TRAORE	98821J
11	SLT S-P	Mamadou	DEMBELE	98822K
12	SLT S-P	Brehima	KONE	98823L
13	SLT S-P	Boubacar	TOURE	98855Y
14	SLT S-P	Natié	COULIBALY	98865J
15	SLT S-P	Sambou	TRAORE	98872S
16	SLT S-P	Lassine	KONATE	98896V
17	SLT S-P	Sékou	DEMBELE	98899Y
18	SLT S-P	Mamadou	TRAORE	98908V
19	SLT S-P	Drissa	KONE	98928S
20	SLT S-P	Mary	TRAORE	98929T
21	SLT S-P	Bagarba	TRAORE	98943J
22	SLT S-P	Issiaka	DIAKITE	98958B
23	SLT S-P	Lamine	DOUMBIA	98971R
24	SLT S-P	Brehima	BAYOGO	98978Z
25	SLT S-P	Moustapha	TRAORE	99007T
26	SLT S-P	Oumarou	KANTE	99011Y
27	SLT S-P	Abdramane	DOUMBIA	99020H
28	SLT S-P	Daouda	SANGARE	99022K
29	SLT S-P	Nouhoum	KONE	99033Y
30	SLT S-P	Oumar	DIALLO	99058B

31	SLT S-P	Djelika	TRAORE	0126470R
32	SLT S-P	Rokiatou	TOUMAGNON	0126471S
33	SLT S-P	Fatoumata	DEMBELE	0126474W
34	SLT S-P	Kadiatou	DIAWARA	0121563P
35	SLT S-P	Mohamadou	FOFANA	0121570Y
36	SLT S-P	Bougou	COULIBALY	0121683B
37	SLT S-P	Souleymane	KOURIBA	0121692L
38	SLT S-P	Moussa	DOUMBIA	0121697S
39	SLT S-P	Ousmane Kaba	DIABATE	0121746Y
40	SLT S-P	Ibrahima	KAMISSOKO	0121762R
41	SLT S-P	Mahamadou	KONARE	0121786T
42	SLT S-P	Salimata	TRAORE	0126495V
43	SLT S-P	Makan	CAMARA	0126512N
44	SLT S-P	Youssouf	TRAORE	0126513P
45	SLT S-P	Alassane	DEMBELE	0126528G
46	SLT S-P	Nana	KEITA	0135202N
47	SLT S-P	Adama	DIALLO	0135203P
48	SLT S-P	Diabafing	KEITA	0135204R
49	SLT S-P	Bakary	FOFANA	0135205S
50	SLT S-P	Fanta	DIOP	0135206T
51	SLT S-P	Abdoulaye	COULIBALY	0135207V
52	SLT S-P	Henriette Hawa	TRAORE	0135208W
53	SLT S-P	Niagalé	COULIBALY	0135209X
54	SLT S-P	Djénébou	NIARE	0135210Y
55	SLT S-P	Mariam Falaye	KEITA	0135212A
56	SLT S-P	Dicko	DEMBELE	0135213B
57	SLT S-P	Fatoumata	TRAORE	0135214C
58	SLT S-P	Bandiougou	KEITA	0135215D
59	SLT S-P	Rahmatou	KEITA	0135216E
60	SLT S-P	Amadou	KEITA	0135217F
61	SLT S-P	Abdramane	TRAORE	0135218G
62	SLT S-P	Salia	DIAKITE	0135219H

63	SLT S-P	Mory	DEMBELE	0135220J
64	SLT S-P	Abdourazak	ALMAHADI	0135222L
65	SLT S-P	Ibrahima Sidi	DIARRA	0135225P
66	SLT S-P	Badiallo	KANE	0135226R
67	SLT S-P	Mahamadou	SISSAKO	0135229V
68	SLT S-P	Mamadi	KABA	0135230W
69	SLT S-P	Fatoumata Bintou	KANTE	0135231X
70	SLT S-P	Kadiatou	DIARRA	0135232Y
71	SLT S-P	Rokiatou	TOGO	0135233Z
72	SLT S-P	Aminata	KEMESSO	0136446C
73	SLT S-P	Ahamadou M.	DIALLO	98843J
74	SLT S-P	Cheick A K	DIENTA	98833Y
75	SLT S-P	Nama Alpha	SACKO	0121578G
76	SLT S-P	Aminata	DIAKITE	0124214C
77	SLT S-P	Fatoumata	DIAWARA	0135234A
78	SLT S-P	Yacouba	COULIBALY	0153268T
79	SLT S-P	Cheick Oumar	COULIBALY	0153269V
80	SLT S-P	Sabéré	COULIBALY	0153270W
81	SLT S-P	Mamoutou	DEGOGA	0153271X
82	SLT S-P	Mariam	DEMBELE	0153272Y
83	SLT S-P	Aminata	DIAKITE	0153273Z
84	SLT S-P	Coumba	GUINDO	0153274A
85	SLT S-P	Dalla	KEITA	0153275B
86	SLT S-P	Mohamed	KODIO	0153276C
87	SLT S-P	Klenon Dieudonne	KONE	0153277D
88	SLT S-P	Sékou	SAMAKE	0153278E
89	SLT S-P	Oumar	SIDIBE	0153279F
90	SLT S-P	Kébé	TRAORE	0153281H
91	SLT S-P	Hawa	TRAORE	0153282J
92	SLT S-P	Mahamadou	BAH	0153283K
93	SLT S-P	Alfousseyni Hamady	DOUMBIA	0153284L
94	SLT S-P	Thiéma	KONARE	0153285M

95	SLT S-P	Hamidou Y	KONE	0153286N
96	SLT S-P	Mahamadou	MAIGA	0153287P
97	SLT S-P	Moussa	SAMAKE	0153288R
98	SLT S-P	Lassina	SOUMOUNTERA	0153289S
99	SLT S-P	Seydou	TANGARA	0153290T
100	SLT S-P	Fodé	TOUNKARA	0153291V
101	SLT S-P	Yacouba	TRAORE	0153292W
102	SLT S-P	Amadou Baba	DIASSANA	0153293X
103	SLT S-P	Albert Cheick	LALLET	0153294Y
104	SLT S-P	Alhousseyni	MAIGA	0153295Z
105	SLT S-P	Idrissa	THERA	0153296A
106	SLT S-P	Hamidou	TRAORE	0153297B
107	SLT S-P	Mamadou	DIALLO	0153298C
108	SLT S-P	Fatoumata	DIARRA	0153299D
109	SLT S-P	Zoumana	MARICO	0153300E
110	SLT S-P	Seydina Aly	OULD MAHFOUZ	0153301F
111	SLT S-P	Djénéba	OUOLOGUEM	0153302G
112	SLT S-P	Gérémi	SAGARA	0153303H
113	SLT S-P	Bruno	COULIBALY	0121686E

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2023-0348/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Soldat de 2ème Classe Sidi Yetin DAO, N°Mle 56624, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

DECRET N°2023-0349/PT-RM DU 16 JUIN 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de l'Armée de Terre dont les noms suivent :

N°	MLE	PRENOMS	NOM	GRADES
01	57980	Samba	CAMARA	1 ^{ère} Classe
02	63490	Fatogoma	BALLO	2 ^{ème} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

Bamako, le 16 juin 2023

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

DECRETE :

Article 1er : Madame **Korotimi Nienema COULIBALY**, Journaliste, est nommée **membre** de la Haute Autorité de la Communication.

DECRET N°2023-0350/PT-RM DU 16 JUIN 2023 PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE A LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Bamako, le 16 juin 2023

Vu la Constitution ;

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

Vu l'Ordonnance n°2014-006/P-RM du 21 janvier 2014, modifiée, portant création de la Haute Autorité de la Communication ;

**Le ministre de la Communication,
de l'Economie numérique et de la
Modernisation de l'Administration,
Harouna Mamadou TOUREH**

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

**DECRET N°2023-0351/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT NOMINATION DU CHEF D'ETAT-
MAJOR ADJOINT DE LA GARDE NATIONALE DU
MALI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création
de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2019-003/P-RM du 03 mars 2019,
modifiée, portant création de la Garde nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023
portant statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/PT-RM du 18 juillet 2017,
modifié, fixant l'organisation et les modalités de
fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

Vu le Décret n°2019-0134/P-RM du 04 mars 2019 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement de la
Garde nationale du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel **Mory SANOGO**, de la Garde
nationale, est nommé **Chef d'Etat-major adjoint** de la
Garde nationale du Mali.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Défense et des
anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2023-0352/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER A
L'AMBASSADE DU MALI A ABU DHABI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de
traitement des personnels occupant certains emplois dans
les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié,
fixant les avantages accordés au personnel diplomatique,
administratif et technique dans les Missions diplomatiques
et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les
attributions des membres du personnel diplomatique et
consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié,
fixant la valeur du point d'indice de traitement des
personnels occupant certains emplois dans les Missions
diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et
indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié,
abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10
septembre 2009 portant répartition des Postes
diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié,
fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement
des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du
Mali ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant
les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali
(Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022
portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-0476/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les intérimis des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Bagnamé SIMPARA**, N°Mle 0116-059-K, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Premier Conseiller** à l'Ambassade du Mali à Abu Dhabi.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Maliens établis à
l'Extérieur et de l'Intégration africaine,
ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale par intérim,
Alhamdou AG ILYENE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2023-0353/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER A
L'AMBASSADE DU MALI A ABU DHABI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-0476/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les intérimis des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Seydou CISSE**, N°Mle 917-12-Z, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Deuxième Conseiller** à l'Ambassade du Mali à Abu Dhabi.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale par intérim, Alhamdou AG ILYENE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2023-0354/PT-RM DU 16 JUIN 2023 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER A L'AMBASSADE DU MALI A ROME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-0476/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les intérim des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Gaoussou BATHILY**, N°Mle 0121-818-F, Administrateur civil, est nommé **Troisième Conseiller** à l'Ambassade du Mali à Rome.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale par intérim, Alhamdou AG ILYENE

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2023-0355/PT-RM DU 16 JUIN 2023 PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°09-040/P-RM DU 09 FEVRIER 2009 FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°09-003/P-RM du 09 février 2009 modifiée, portant création de l'Agence nationale de la Sécurité routière ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°09-040/P-RM du 09 février 2009, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence nationale de la Sécurité routière ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : L'article 5 du Décret n°09-040/P-RM du 09 février 2009, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence nationale de la Sécurité routière est modifié ainsi qu'il suit :

« **Article 5 (nouveau)** : Le Conseil d'Administration de l'Agence nationale de la Sécurité routière est composé de douze (12) membres dont les sièges sont répartis comme suit :

Président : Le ministre chargé des Transports.

Membres :

1. Représentants des pouvoirs publics :

- un (01) représentant du ministre chargé de la Santé ;
- le Directeur général des Transports ;

- le Directeur général des Routes ;
- le Directeur général de la Gendarmerie nationale ;
- le Directeur général de la Police nationale ;
- le Directeur général de la Protection civile ;
- le Directeur national des Affaires judiciaires et du Sceau ;
- un (01) représentant des Collectivités territoriales.

2. Représentants des usagers :

- un (01) représentant du Conseil malien des Transporteurs routiers ;
- un (01) représentant des syndicats des chauffeurs et conducteurs routiers.

3. Représentant du personnel :

- un (01) représentant des travailleurs de l'Agence ».

Article 2 : Le ministre des Transports et des Infrastructures, le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de la Santé et du Développement social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Transports et des
Infrastructures,
Madame DEMBELE Madina SISSOKO**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration
territoriale et de la Décentralisation,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de la Santé et du
Développement social,
Madame Diéminatou SANGARE**

**DECRET N°2023-0356/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT NOMINATION, A TITRE POSTHUME,
D'UN PERSONNEL OFFICIER**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023,
modifiée, portant statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant **Mamadou FOFANA**, de
l'Armée de l'Air, est nommé, à titre posthume, au grade de
Capitaine, à compter du **1er mai 2023**.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la
réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2023-0357/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création
d'Ordres nationaux ;

Vu l'Ordonnance n°40/CMLN du 25 septembre 1974
portant création des distinctions militaires ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/P-RM du 18 août 2016,
modifiée, portant statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019
portant création, organisation et fonctionnement de la
Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille de la Croix de la Valeur
militaire** est décernée au Sergent-chef **Bréhima
TRAORE**, N°Mle 37217, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du
Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera
enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2023-0358/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT NOMINATION, A TITRE POSTHUME,
D'UN PERSONNEL OFFICIER**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023,
modifiée, portant statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant **Moussa MARICO**, de l'Armée
de Terre, est nommé, à titre posthume, au grade de
Capitaine, pour compter du **1er mai 2022**.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la
réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2023-0359/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création
d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019
portant création, organisation et fonctionnement de la
Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite
national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre
posthume, au Lieutenant **Moussa MARICO**, de l'Armée
de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du
Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera
enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2023-0360PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création
d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019
portant création, organisation et fonctionnement de la
Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite
national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre
posthume, au Brigadier **Souleymane Daba TRAORE**,
N°Mle 36240, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du
Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera
enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2023-0361/PT-RM DU 16 JUIN 2023
PORTANT NOMINATION A L'ETAT-MAJOR
GENERAL DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création
de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016,
modifiée, portant statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/PT-RM du 18 juillet 2017,
modifié, fixant l'organisation et les modalités de
fonctionnement de l'Etat-major général des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Les personnels Officiers dont les noms
suivent, sont nommés à l'Etat-major général des Armées,
en qualité de :

1. Conseiller juridique :

- Lieutenant-colonel **Moussa Kié TOUNKARA**, de
l'Armée de Terre ;

2. Chef de Division Etudes générales à la Sous-chefferie Etudes générales et Relations extérieures :

- Lieutenant-colonel **Hamidou MONEKATA**, de l'Armée de Terre

Article 2 : Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2023

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

RMCR- DIRECTION

Imprimé le : **20/04/2023**

Tél. 20 20 91 18/20 20 75 84

Imprimé par : **Hawa DARA**

BP. E2356 BAMAKO

Devise : ^{F.CFA} Journée : 17/04/2023

SITUATION PATRIMONIALE (Version développée)

Situation au : 31/12/2022

ETAT CONSOLIDE

Poste	Actif	Montant brut	Amort./Prov.	Déc 2022	Déc 2021
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTIT	939,220,055		939,220,055	1,639,551,341
A10	Valeur en caisse	401,597,061		401,597,061	258,974,075
A11	Billets et monnaies	401,597,061		401,597,061	258,974,075
A12	Comptes ordinaires débiteurs	537,622,994		537,622,994	1,380,577,266
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs				
A2H	Dépôts à terme constitués				
A2I	Dépôts de garantie constitués				
A2J	Autres dépôts constitués				
A3A	Comptes de prêts				
A3B	Prêts à moins d'un an				
A3C	Prêts à terme				
A60	Créances rattachées				
A70	Prêts en souffrances				
	Prêts immobilisés				
A71	Prêts en souffrance de 6mois au plus				
A72	Prêts en souffrance de plus de 6mois à 12mois au plus				
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24mois au plus				

B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRE	7,168,672,660	263,517,736	6,905,154,924	5,865,668,173
B2D	Crédit à court terme	6,342,471,170		6,342,471,170	5,374,211,500
B2N	Comptes ordinaires				
B30	Crédit à moyen terme				
B40	Crédit à long terme				
B65	Créances rattachées	465,541,355		465,541,355	389,063,600
B70	Crédits en souffrance	360,660,135	263,517,736	97,142,399	102,393,073
	Crédit immobilisés				
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	51,683,930	18,577,572	33,106,358	31,925,114
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plu	103,899,565	70,236,564	33,663,001	36,858,924
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au pl	205,076,640	174,703,600	30,373,040	33,609,035
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERS	70,339,644	1,671,628	68,668,016	8,384,019
C10	Titres de placement				
C30	Comptes de stocks				
C31	Stocks de meuble				
C32	Stocks de marchandises				
C33	Stocks de fournitures				
C34	Autres stocks et assimilés				
C40	Débiteurs divers	2,993,135	1,671,628	1,321,507	2,616,515
C55	Créance rattachées				
C56	Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat				
C59	Valeurs à rejeter				
C6A	Compte d'ordre et divers	67,346,509		67,346,509	5,767,504
C6B	Comptes de liaison	6		6	4
C6C	Comptes de différence de conversion				
C6G	Comptes de régularisation actif	1,226,503		1,226,503	767,500
C6Q	Comptes transitoires				
C6R	Comptes d'attente actif	66,120,000		66,120,000	5,000,000
D01	VALEURS IMMOBILISEES	2,155,721,385	1,350,857,187	804,864,197	768,781,946

D1A	Immobilisations financières				
D10	Prêts et titres subordonnés				
D1E	Titres de participation				
D1L	Titres d'investissement				
D1S	Dépôts et cautionnements	600,000		600,000	2,100,000
D23	Immobilisations en cours				2,250,000
D24	Incorporelles				2,250,000
D25	Corporelles				
D30	Immobilisations d'exploitation	2,155,121,385	1,350,857,187	804,264,197	764,431,946
D31	Incorporelles	164,289,211	139,622,837	24,666,374	18,074,284
D36	Corporelles	1,990,832,174	1,211,234,350	779,597,823	746,357,662
D40	Immobilisations hors exploitation				
D41	Incorporelles				
D45	Corporelles				
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie				
D46	Incorporelles				
D47	Corporelles				
D50	Crédit bail et opérations assimilées				
D51	Crédit-bail				
D52	L.O.A.				
D53	Location-vente				
D60	Créances rattachées				
D70	Créances en souffrance				
D71	Créance en souffrance de 6 mois au plus				
D72	Créance en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au				
D73	Créance en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au				
E01	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES				
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé				

E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non v				
E05	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS				
E90	TOTAL DE L'ACTIF	10,333,953,743	1,616,046,551	8,717,907,192	8,282,385,479

Poste	Passif	Déc 2022	Déc 2021
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTIT	4,625,756,319	3,676,950,604
F1A	Comptes ordinaires créditeurs		
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	700,000,000	500,000,000
F2B	Dépôts à terme reçus	700,000,000	500,000,000
F2C	Dépôts de garantie reçus		
F2D	Autres dépôts reçus		
F3A	Comptes d'emprunts	3,813,991,829	3,058,230,684
F3E	Emprunts à moins d'un an		
F3F	Emprunt à terme	3,813,991,829	3,058,230,684
F50	Autres sommes dues aux institutions financières		
F55	Ressources affectées	45,450	5,099,132
F60	Dettes rattachées	111,719,040	113,620,788
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRE	1,590,496,823	1,500,949,274
G10	Comptes ordinaires créditeurs	595,931,685	616,743,001
G15	Dépôts à terme reçus	174,394,965	167,506,935
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial		
G30	Autres dépôts de garantie reçus	819,609,068	716,180,808
G35	Autres dépôts reçus		
G60	Emprunts		
G70	Autres sommes dues		
G90	Dettes rattachées	561,105	518,530

H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERS	165,173,708	651,333,396
H10	Versements restant à effectuer		
H40	Créditeurs divers	66,828,606	456,897,154
H6A	Comptes d'ordre et divers	98,345,102	194,436,242
H6B	Comptes de liaison		
H6G	Compte de régularisation-passif	37,440,102	84,624,698
H6C	Comptes de différences de conversion		
H6P	Comptes d'attente-passif	60,905,000	109,811,544
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOB		
K20	Titres de participation		
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	2,336,480,342	2,453,152,205
L10	Subventions d'investissement	128,598	28,615,565
L20	Fonds affectés		
L21	Fond de garantie		
L22	Fonds d'assurance		
L23	Fonds de bonification		
L24	Fonds de sécurité		
L25	Autres fonds		
L27	Fonds de crédit	186,347,677	186,347,677
L30	Provisions pour risques et charges	307,005,107	
L31	Provisions pour charges de retraite	177,614,471	
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par		
L33	Autres provisions pour risques et charges	129,390,636	
L35	Provisions réglementées		
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de		
L37	Provisions spéciale de réévaluation		
L41	Emprunt et titres émis subordonnés		
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subord		

L45	Fonds pour risques financiers généraux		
L50	Primes liées au capital		
L55	Réserves	176,924,168	176,924,168
L56	Réserve générale	176,924,168	176,924,168
L57	Réserves facultatives		
L58	Autres réserves		
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations		
L60	Capital		
L61	Capital appelé		
L62	Capital non appelé		
L65	Fonds de dotation	2,287,968,330	2,287,968,330
L70	Report à nouveau (+ou-)	-226,703,535	-244,715,885
L75	Excédent des produits sur les charges		
L80	Résultat de l'exercice (+ou-)	-395,190,003	18,012,350
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation	-395,190,003	
L82	Excédent ou déficit de l'exercice		18,012,350
L90	TOTAL DU PASSIF	8,717,907,192	8,282,385,479



RMCR- DIRECTION

Imprimé le : 20/04/2023

Tél. 20 20 91 18/20 20 75 84

Imprimé par : Hawa DARA

BP. E2356 BAMAKO

Devise : F.CFA Journée : 17/04/2023

ETAT DE FORMATION DU RESULTAT (Version développée)

Situation au :
31/12/2022**ETAT**
CONSOLIDE

(Annuel)

Poste	Charges	Déc 2022	Déc 2021
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	199,982,933	382,336,747
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		
R1B	Organe financier		
R1C	Caisse centrale		
R1D	Trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants		
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD		
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts créditeurs	51,090,890	23,887,500
R1N	Dépôts à terme reçus	51,090,890	23,887,500
R1P	Dépôts de garantie reçus		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur comptes d'emprunts	119,143,961	344,986,164
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an		
R2G	Intérêts sur emprunts à terme	119,143,961	344,986,164
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts		
R2Z	Commissions	29,748,082	13,463,083
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU	14,891,607	15,614,250
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	6,093,565	12,425,040
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	6,093,565	12,425,040

R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial		
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus		
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus		
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions	8,798,042	3,189,210
	MARGES D'INTERÊT BENEFICIAIRE	1,538,967,151	1,459,559,181
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	214,874,540	397,950,997
R4B	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERES		
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses		
R4N	Commissions		
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
R5C	Frais d'acquisition		
R5D	Etalement de la prime		
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL et OPERATIONS ASSIMILEES		
R5G	Charges sur opérations de crédit bail		
R5H	Dotation aux amortissements		
R5J	Dotation aux provisions		
R5K	Moins-value de cession		
R5L	Autres charges		
R5M	Charges sur opérations de location avec option d'achat		
R5N	Dotation aux amortissements		
R5P	Dotation aux provisions		
R5Q	Moins-value de cession		
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotation aux amortissements		
R5U	Dotation aux provisions		

R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés		
R6A	CHARGES SUR OPERATIONS DE CHANGE	76,583,954	139,689,729
R6B	Perte sur opérations de change	76,583,954	139,689,729
R6C	Commissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN		
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bén		
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres, bénéficiaires ou cli		
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	1,873,541	2,877,148
R6W	Charges sur les moyens de paiement		
R6X	Autres charges sur prestations de services financiers	1,873,541	2,877,148
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE		
R7B	Moins-values sur cession d'éléments d'actif		
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		
R7D	Diverses charges d'exploitation financière		
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	78,457,495	142,566,877
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	1,538,967,151	1,459,559,181
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS		

	PRODUIT FINANCIER NET	1,538,967,151	1,459,559,181
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	485,100	39,500
R8G	Achats de marchandises	485,100	39,500
R8J	Stocks vendus		
R8L	Variations positives de stocks de marchandises		
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1,812,743,135	1,861,569,635
S02	FRAIS DE PERSONNEL	551,943,850	506,714,092
S03	Salaires et traitements	446,288,690	407,929,081
S04	Charges sociales	101,999,218	98,096,441
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	3,655,942	688,570
S1A	IMPÔTS ET TAXES	1,284,159	2,233,609
S1B	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		
S1C	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration d	1,284,159	2,233,609
S1D	Impôts directs		
S1G	Impôts indirects	102,000	
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre		
S1J	Impôts et taxes divers	1,182,159	2,233,609
S1K	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes		
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXLPOITATIO	456,538,150	441,510,926
S2B	Services extérieurs	56,535,552	61,177,420
S2C	Redevances de crédit-bail		
S2D	Loyers	16,004,775	12,552,100
S2F	Charges locatives et de co-propriété		449,000
S2H	Entretien et réparations	28,268,200	31,348,684
S2J	Primes d'assurance	5,002,607	12,049,191
S2K	Etudes et recherches	1,003,250	
S2M	Frais de formation du personnel	6,256,720	4,778,445
S2L	Divers		

S3A	Autres services extérieurs	268,572,821	226,366,190
S3B	Personnel extérieurs à l'institution	38,171,563	36,564,289
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14,263,535	29,286,280
S3E	Publicité, publications et relations publiques	1,864,600	1,183,700
S3G	Transports de biens	541,050	4,302,532
S3J	Transports collectifs du personnel		5,000
S3L	Déplacements, missions et réceptions	30,882,915	28,666,683
S3M	Achats non stockés de matières et fournitures	104,761,206	88,241,521
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	78,087,952	38,116,185
S3P	Divers		
S4A	Charges diverses d'exploitation	131,429,777	153,967,316
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs si	813,150	2,981,550
S4D	Indemnités de fonction versées		
S4I	Frais de tenue d'assemblée	375,500	536,500
S4K	Moins-value de cession sur immobilisations		
S4L	Sur immobilisations corporelles et incorporelles		
S4M	Sur immobilisations financières		
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière		
S4Q	Produits rétrocédés		
S4R	Autres transferts de produits		
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	130,241,127	150,449,266
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBI	102,303,636	113,699,561
T53	Dotations aux amortissements de charges à répartir	1,975,000	
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	100,328,636	113,689,794
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation		9,767
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours		

T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation		
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation		
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVR	700,673,340	797,411,447
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	238,626,820	292,701,586
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	26,408,068	86,830,442
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrances de 6 mois à 12 mois au pl	172,014,227	94,760,558
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrances de 12 mois à 24 mois au	40,204,525	111,110,586
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif		
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	308,676,735	
T6J	Dotations aux provisions règlementées		
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes des provisions	152,565,125	504,709,861
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	804,660	
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLE	574,320	10,346,164
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	326,628,620	
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS		
L80	EXCEDENT		18,012,350
T84	TOTAL CHARGES	2,433,763,210	2,430,485,523

Poste	Produits	Déc 2022	Déc 2021
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	24,775,723	31,670,378
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	5,431,945	26,895,762
V1B	Organe financier		
V1C	Caisse centrale		
V1D	Trésor public		
V1E	CCP		
V1F	Banques et correspondants	5,431,945	26,895,762
V1H	Etablissements financiers		
V1I	SFD		
V1K	Autres institutions financières		
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts créditeurs	613,397	
V1Q	Intérêts sur Dépôts à terme constitués	613,397	
V1R	Intérêts sur Dépôts de garantie constitués		
V1S	Intérêts sur Autres dépôts constitués		
V2A	Intérêts sur comptes de prêts		
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an		
V2G	Intérêts sur prêts à terme		
V2Q	Autres intérêts		
V2S	Divers intérêts		
V2T	Commissions	18,730,381	4,774,616
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU	1,544,096,709	1,469,126,621
V3B	Intérêts sur crédits aux membres, bénéficiaires ou clients	1,310,969,179	1,222,424,474
V3G	Autres crédits à court terme	1,310,969,179	1,222,424,474
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme		
V3N	Intérêts sur crédits à long terme		
V3R	Autres intérêts	14,881,135	13,567,167
V3T	Divers intérêts	14,881,135	13,567,167
V3X	Commissions	218,246,395	233,134,980

	MARGES D'INTERÊT DEFICITAIRE	184,969,259	356,713,179
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	1,568,872,432	1,500,796,999
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERES		
V4C	Produits et profits sur titre de placement		
V4E	Produits sur opérations diverses		
V4F	Commissions		
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés		
V5D	Dividende et produits assimilés sur titre de participation		
V5F	Produits et profit sur titres d'investissement		
V5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL et OPERATIONS ASSIMIL		
V5H	produits sur opérations de crédit bail		
V5J	Loyers		
V5K	reprises de provisions		
V5L	plus-values de cession		
V5M	autres produits		
V5N	produits sur opérations de location avec option d'achat		
V5P	loyers		
V5Q	reprises de provisions		
V5R	plus-values de cession		
V5S	autres produits		
V5T	produits sur opérations de location vente		
V5V	loyers		
V5W	reprises de provisions		
V5X	plus-values de cession		
V5Y	autres produits		
V6A	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGES	21,729,350	57,872,949
V6B	Gains sur opérations de change	21,729,350	57,872,949
V6C	Commissions		
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN		
V6K	Produits sur engagements de financements donnés aux institutions financières		

V6L	produits sur engagements de garantie donnés institutions financières		
V6N	produits sur engagements de financements donnés aux membres, clients ou b		
V6P	produits sur engagements de garantie donnés aux membres, bénéficiaires ou c		
V6Q	produits sur engagements sur titres		
V6R	produits sur autres engagements donnés		
V6S	Produit sur les opérations effectuées pour le compte de tiers		
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		
V6V	produits sur les moyens de paiement		
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers		
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE		
V7B	Plus-values sur cession d'éléments d'actif		
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière		
V7D	Divers produits d'exploitation financière		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	56,728,145	84,693,928
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	21,729,350	57,872,949
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE	184,969,259	356,713,179
	AUTRES CHARGES FINANCIERS NETTES	56,728,145	84,693,928
	CHARGE FINANCIERE NETTE	241,697,404	441,407,107
	VENTE		
V8B	MARGE COMMERCIALE		
V8C	VENTES DE MARCHANDISES		
V8D	VARIATIONS NEGATIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES		
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	285,584,644	739,320,909
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	16,003,325	
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues		

W4G	Plus-values de cession		
W4H	Sur immobilisations incorporelles et corporelles		
W4J	Sur immobilisations financières		
W4K	Revenus des immeubles hors exploitation		
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière		
W4M	Charges refacturées		
W4N	Charges à r »partir sur plusieurs exercices		
W4P	Autres transferts de charges		
W4Q	Autres produits divers d'exploitation	16,003,325	
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SBVENTIONS D'EXPLOITATION		
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS		
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations		
X56	Reprises de provisions sur immobilisations		
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMO	269,581,319	739,320,909
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	242,710,224	676,981,149
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	1,479,288	5,618,272
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois à 12 mois au plus	146,290,638	42,536,972
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 12 mois à 24 mois au plu	94,940,298	628,825,905
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif		
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges		
X6J	Récupération sur créances amorties	26,871,095	62,339,760
X6I	Reprises de provisions règlementées		
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	89,768,920	132,494,666
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	72,617,861	
L80	DEFICIT	395,190,003	
X84	TOTAL PRODUITS	2,433,763,210	2,430,485,523



ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022

BILAN		DIMF 2000
		COFINA MALI
Date d'arrêté :	31/12/2022	(EN FCFA)
P: A		

Code poste	ACTIF	2022			2021
		BRUT	AMT/PROV	NET	NET
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	3 221 992 252		3 221 992 252	4 081 453 542
A10	Valeur en caisse	170 606 407		170 606 407	93 840 016
A11	Billets et monnaies	170 606 407		170 606 407	93 840 016
A12	Comptes ordinaires débiteurs	1 486 264 413		1 486 264 413	2 604 532 179
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	1 550 000 000		1 550 000 000	1 375 000 000
A2H	Dépôts à terme constitués	1 300 000 000		1 300 000 000	1 100 000 000
A2I	Dépôts de garantie constitués	250 000 000		250 000 000	275 000 000
A2J	Autres dépôts constitués	0		0	0
A3A	Comptes de prêts				
A3B	Prêts à moins d'un an				
A3C	Prêts à terme				
A60	Créances rattachées	15 121 432		15 121 432	8 081 347
A70	Prêts en souffrance				
	Prêts immobilisés				
A71	Prêts en souffrance de 6 mois au plus				
A72	Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus				
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus				
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	25 834 501 055	325 095 454	25 509 405 601	20 496 274 338
B2D	Crédits à court terme	17 224 978 672		17 224 978 672	13 704 425 907
B2N	Comptes ordinaires	136 681		136 681	0
B30	Crédits à moyen terme	632 376 708		632 376 708	2 129 997 843
B40	Crédits à long terme	5 459 973 375		5 459 973 375	3 214 600 301
B65	Créances rattachées	824 139 325		824 139 325	772 177 500
B70	Crédits en souffrance	1 692 896 294	325 095 454	1 367 800 840	675 072 787
	Crédits immobilisés	1 203 094 155		1 203 094 155	520 340 875
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	199 326 698	79 028 683	120 298 015	125 749 893
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	216 995 463	172 586 793	44 408 670	28 982 019
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	73 479 978	73 479 978	0	0
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	3 093 568 912		3 093 568 912	2 482 136 936
C10	Titres de placement				
C30	Comptes de stocks	20 376 805		20 376 805	1 205 335
C31	Stocks de marchandises	18 528 000		18 528 000	0
C33	Stocks de fournitures	1 848 805		1 848 805	1 205 335
C34	Autres stocks et assimilés	0		0	0
C40	Débiteurs divers	2 223 297 608		2 223 297 608	2 159 695 436
C55	Créances rattachées				
C56	Valeur à l'encaissement avec crédit immédiat				
C59	Valeurs à rejeter				

C6A	Comptes d'ordre et divers	849 894 499		849 894 499	321 236 165
C6B	Comptes de liaison	0		0	0
C6C	Comptes de différence de conversion				
C6G	Comptes de régularisation actif	73 341 545		73 341 545	72 622 832
C6Q	Comptes transitoires				
C6R	Comptes d'attente actif	776 552 954		776 552 954	248 613 333
D01	VALEURS IMMOBILISEES	4 165 433 729	462 751 897	3 702 681 832	1 522 227 265
D1A	Immobilisations financières	1 000 000 000		1 000 000 000	500 000 000
D10	Prêts et titres subordonnés				0
D1E	Titres de participation	1 000 000 000		1 000 000 000	500 000 000
D1L	Titres d'investissement				0
D1S	Dépôts et cautionnements	17 400 000		17 400 000	16 650 000
D23	Immobilisations en cours				0
D24	Incorporelles				0
D25	Corporelles				0
D30	Immobilisations d'exploitation	885 769 214		885 769 214	341 167 340
D31	Incorporelles				0
D36	Corporelles				341 167 340
D40	Immobilisations hors exploitation	885 769 214		885 769 214	0
D41	Incorporelles				
D45	Corporelles				
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	2 262 264 515		2 262 264 515	664 409 925
D46	Incorporelles				
D47	Corporelles	2 262 264 515		2 262 264 515	664 409 925
D50	Crédit-bail et opérations assimilées				
D51	Crédit - bail				
D52	L,O,A,				
D53	Location - vente				
D60	Créances rattachées				
D70	Créances en souffrance				
D71	Créances en souffrance de 6 mois au plus				
D72	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus				
D73	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus				
E01	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	0	0	0	0
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé				
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	0	0	0	0
E05	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS				
E90	TOTAL DE L'ACTIF	36 315 495 948	787 847 351	35 527 648 597	28 582 092 081

		2 022	2 021
	PASSIF	NET	NET
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	9 837 993 602	4 630 004 229
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	1 147 624 621	0
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	87 849 665	44 152 109
F2B	Dépôts à terme reçus		
F2C	Dépôts de garantie reçus		
F2D	Autres dépôts reçus	87 849 665	44 152 109
F3A	Comptes d'emprunts	8 558 684 330	4 553 775 698
F3E	Emprunts à moins d'un an		1
F3F	Emprunts à terme	8 558 684 330	4 553 775 698
F50	Autres sommes dues aux institutions financières		
F55	Ressources affectées		
F60	Dettes rattachées	43 834 986	32 076 422
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	18 999 629 361	18 710 801 883
G10	Comptes ordinaires créditeurs	5 237 354 212	5 849 358 998
G15	Dépôts à terme reçus	9 810 059 123	9 677 215 273
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	1 030 682 516	758 349 633
G30	Autres dépôts de garantie reçus	2 704 096 687	2 274 443 600
G35	Autres dépôts reçus	4 600 000	6 800 000
G60	Emprunts		
G70	Autres sommes dues	0	19 931
G90	Dettes rattachées	212 836 823	144 614 448
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	834 339 439	346 597 215
H10	Versements restant à effectuer	0	0
H40	Créditeurs divers	763 516 967	278 388 717
H6A	Comptes d'ordre et divers	70 822 472	68 208 498
H6B	Comptes de liaison		
H6C	Comptes de différences de conversion		
H6G	Comptes de régularisation - passif	48 560 197	45 910 609
H6P	Comptes d'attente - passif	22 262 275	22 297 889
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
K20	Titres de participation		
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	5 505 469 778	4 894 688 754
L10	Subventions d'investissement		
L20	Fonds affectés		
L21	Fonds de garantie		
L22	Fonds d'assurance		
L23	Fonds de bonification		
L24	Fonds de sécurité	0	0
L25	Autres fonds affectés		
L27	Fonds de crédit		
L30	Provisions pour Risques et Charges	273 916 210	165 325 742
L31	Provisions pour charges de retraite	52 631 699	52 914 149
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signatures		
L33	Autres provisions pur risques et charges	221 284 511	112 411 593
L35	Provisions réglementées		
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long termes		
L37	Provision spéciale de réévaluation		
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	3 385 000 000	2 885 000 000
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	168 376 667	166 186 111

L45	Fonds pour risques financiers généraux		
L50	Primes liées au capital		
L55	Réserves		
L56	Réserve générale		
L57	Réserves facultatives		
L58	Autres réserves		
L59	Ecarts de réévaluation des immobilisations		
L60	Capital	1 700 000 000	1 700 000 000
L61	Capital appelé	1 700 000 000	1 700 000 000
L62	Capital non appelé	0	0
L65	Fonds de dotation		
L70	Report à nouveau (+ou-)	-21 823 099	-183 014 800
L75	Excédent des produits sur les charges	350 216 417	
L80	Résultat de l'exercice (+ou -)		161 191 701
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation		0
L82	Excédent ou déficit de l'exercice		
L90	TOTAL PASSIF	35 527 648 597	28 582 092 081

Date d'arrêté :

31/12/2022

P: A

DIMF 2080

COFINA MALI

Code poste	CHARGES	2022	2021
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERS	377 790 016	349 346 622
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	4 040 650	4 783 433
R1B	organe financier	0	0
R1C	caisse centrale		
R1D	trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants	4 040 650	4 783 433
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD		
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôt créditeurs	0	0
R1N	Dépôts à terme reçus	0	0
R1P	depot de garantie reçu		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur compte d'emprunts	314 622 939	291 343 492
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an	0	0
R2G	Intérêts sur emprunt à terme	314 622 939	291 343 492
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts		
R2Z	Commissions	59 126 427	53 219 697
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	737 466 021	563 127 649
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	737 466 021	563 127 649
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0	0
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	679 036 040	520 868 209
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	25 929 981	16 808 050
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus	0	0
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus	0	0
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions	32 500 000	25 451 390
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	3 422 560 962	2 684 332 061
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	1 115 256 037	912 474 271
R4B	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	10 163 809	13 185 737
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses	10 163 809	13 185 737
R4N	Commissions		
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0

R5C	Frais d'acquisition	0	0
R5D	Etalement de la prime	0	0
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
R5G	Charges sur operations de credit bail		
R5H	Dotations aux amortissements		
R5J	Dotations aux provisions		
R5K	Moins-values de cession		
R5L	Autres charges		
R5M	Charges sur operations de location avec option d'achat		
R5N	Dotations aux amortissements		
R5P	Dotations aux provisions		
R5Q	Moins-values de cession		
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotations aux amortissements		
R5U	Dotations aux provisions		
R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	286 840 556	210 634 399
R6B	Pertes sur opérations de change		
R6C	Comissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	27 160 859	35 422 435
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières	27 160 859	35 422 435
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres bénéficiaires ou clients		0
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		0
R6W	Charges sur les moyens de paiement		0
R6X	Autres charges sur prestation de services financiers		0
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE		0
R7B	Moins -values sur cession d'éléments d'actif		0
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		0
R7D	Diverses charges d'exploitation financière		0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NET	27 160 859	35 422 435
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	193 883 787	96 227 254
	MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	3 422 560 962	2 684 332 061
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	-166 722 928	-60 804 819
	PRODUIT FINANCIER NET	3 255 838 034	2 623 527 242
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
R8G	Achats de marchandises	19 976 000	0
R8J	stocks vendus		
R8L	Variations de stocks marchandise	-16 787 470	4 927 567
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 731 926 893	3 438 203 001
S02	FRAIS DE PERSONNEL	1 318 864 227	1 015 980 736
S03	Salaires et traitements	1 076 048 496	821 936 295
S04	Charges sociales	211 043 649	161 062 339
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	31 772 082	32 982 102
S1A	IMPOTS ET TAXES	171 294 598	138 662 246
S1B	Autres impots, taxes et versements assimilés sur rémunérations	49 444 776	38 409 926
S1C	Autres impots, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des impots	121 849 822	100 252 320
S1D	Impots directs	34 068 657	28 860 977
S1G	Impots indirects	81 898 075	68 829 058
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	5 883 090	2 562 285
S1J	Impots et taxes divers		0
S1K	Autres impots, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes		
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	1 112 278 250	932 827 255

S2B	Services extérieurs	255 395 305	207 567 537
S2C	Redevances de crédit-bail		0
S2D	Loyers	102 654 663	92 440 079
S2F	Charges locatives et de co-propiété	602 500	240 000
S2H	Entretien et réparations	42 539 385	46 894 286
S2J	Primes d'assurance	83 169 309	65 278 223
S2K	Etudes et recherches	0	0
S2M	Frais de formation du personnel	24 657 644	1 289 370
S2L	Divers	1 771 804	1 425 579
S3A	Autres services extérieurs	800 050 614	678 391 734
S3B	Personnel extérieur à l'institution	39 216 041	37 613 094
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	388 631 290	355 454 326
S3E	Publicité, publications et relations publiques	91 882 673	71 839 157
S3G	Transport de biens	466 000	2 570 362
S3J	Transports collectifs du personnel		
S3L	Déplacements, missions et réceptions	33 164 915	49 098 077
S3M	Achat non stockés de matières et fournitures	135 969 600	93 386 720
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	84 877 384	68 429 998
S3P	Divers	25 842 711	0
S4A	Charges diverses d'exploitation	56 832 331	46 867 984
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	15 348 832	10 695 337
S4D	Indemnités de fonction versées	29 268 292	31 097 561
S4I	Frais de tenue d'assemblée	6 893 938	1 219 512
S4K	Moins-values de cession sur immobilisations		
S4L	sur immobilisations corporelles et incorporelles		
S4M	sur immobilisations financières		
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière		
S4Q	Produits rétrocédés		
S4R	Autres transferts de produits		
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	5 321 269	3 855 574
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	116 926 349	109 548 725
T53	Dotations aux amortissements de charge à répartir	0	0
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	116 926 349	109 548 725
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation		
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours		
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation		
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation		
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 012 563 469	1 241 184 039
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	660 485 725	727 783 385
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	162 155 625	149 723 511
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	205 232 124	146 740 256
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	293 097 976	431 319 618
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif	0	0
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	129 185 820	131 100 742
T6J	Dotations aux provisions réglementées		0
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	222 891 924	382 299 912
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	0	0
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	847 631	29 135
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	10 769 234	48 742 504
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	180 518 400	53 052 000
L80	EXCEDENT	350 216 417	161 191 701
T84	TOTAL CHARGES	5 716 888 366	4 877 862 750

COFINA MALI

31/12/2022

Code poste	PRODUITS	2022	2021
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	155 998 548	154 402 659
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	89 808 463	30 255 036
V1B	Organe financier		
V1C	Caisse centrale		
V1D	Trésor public		
V1E	CCP		
V1F	Banques et correspondants	89 808 463	30 255 036
V1H	Etablissements financiers		
V1I	SFD		
V1K	Autres institutions financières		
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	66 190 085	124 147 623
V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	66 190 085	124 147 623
V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués		
V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués		
V2A	Intérêts sur comptes de prêts	0	0
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an		
V2G	Intérêts sur prêts à terme		
V2Q	Autres intérêts		
V2S	Divers intérêts		
V2T	Commissions		
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	4 381 818 451	3 442 403 673
V3B	Intérêts sur crédit aux membres, bénéficiaires ou clients	2 387 114 012	2 108 775 653
V3G	Autres crédits à court terme	2 085 505 016	1 725 990 278
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	104 728 275	186 951 319
V3N	Intérêts sur crédits à long terme	196 880 721	195 834 056
V3R	Autres intérêts	0	0
V3T	Divers intérêts	0	0
V3X	Commissions	1 994 704 439	1 333 628 020
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	4 537 816 999	3 596 806 332
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	193 883 787	96 227 254
V4C	Produits et profits sur titres de placement	0	0
V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membre		
V4E	Produits sur opérations diverses	193 883 787	96 227 254
V4F	Commissions		
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés		
V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation		
V5F	Produits et profits sur titres d'investissement		
V5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
V5H	Produits sur opérations de crédit-bail		
V5J	Loyers		
V5K	Reprises de provisions		
V5L	Plus-values de cession		
V5M	Autres produits		
V5N	Produits sur opérations de location avec option d'achat		
V5P	Loyers		
V5Q	Reprises de provisions		
V5R	Plus-values de cession		
V5S	Autres produits		
V5T	Produits sur opérations de location avec option vente	0	2 400 000
V5V	Loyers	0	2 400 000
V5W	Reprises de provisions		
V5X	Plus-values de cession		
V5Y	Autres produits		
V6B	Gains sur opérations de change		
V6C	Commissions		

V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	3 599 109	9 851 370
V6K	Produits sur engagements de financement donnés aux institutions financières	0	0
V6L	Produits sur engagements de financement donnés aux membres, clients ou bénéficiaires	0	0
V6N	Produits sur engagements de garantie donnés aux institutions financières	0	0
V6P	Produits sur engagement de garantie donnés aux membres, bénéficiaires ou clients	3 599 109	9 851 370
	produits sur engagements sur titres		
V6R	Produits sur autres engagements donnés		
V6S	Produits sur opérations effectuées pour le compte de tiers		
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0
V6V	Produits sur les moyens de paiement	0	0
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers	0	0
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
V7B	Plus-values sur cession d'éléments d'actif		
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière		
V7D	Divers produits d'exploitation financière	0	0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	193 883 787	96 227 254
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	27 160 859	35 422 435
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES		
	CHARGE FINANCIERE NETTE		
	VENTES		
V8B	MARGE COMMERCIALE		
V8C	Ventes de marchandises	0	814 480
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	967 596 907	1 167 189 827
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	159 105 848	318 066 829
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues		
W4G	Plus-values de cession	11 117 000	4 113 047
W4H	sur immobilisations incorporelles et corporelles	11 117 000	4 113 047
W4J	sur immobilisations financières	0	0
W4K	Revenues des immeubles hors exploitation		
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	0	0
W4M	Charges refacturées	0	0
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
W4P	Autres transferts de charges	0	0
W4Q	Autres produits divers d'exploitation	159 105 848	318 066 829
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	0
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations		
X56	Reprises de provisions sur immobilisations		
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	808 491 059	849 122 998
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	666 180 662	820 009 279
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	165 222 221	153 000 425
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	425 441 448	516 052 002
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	54 921 641	87 004 017
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif		
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	20 595 352	63 952 835
X6I	Reprises de provisions réglementées		
X6J	Récupération sur créances amorties	142 310 397	29 113 719
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 045 727	460 440
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURES	1 828 837	0
L80	DEFICIT	0	0
X84	TOTAL PRODUITS	5 716 888 366	4 877 862 750

HORS BILAN		DIMF 2900	
Date d'arrêté :		COFINA MALI	
31/12/2022		(EN FCFA)	
P: A			
Code poste	LIBELLES	2022	2021
	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
N1A	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1H	ENGAGEMENTS RECUS DES INSTITUTIONS FINANCIERES	0 -	0
N1J	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU		
	CLIENTS		
N1K	ENGAGEMENTS RECUS DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS		
	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
N2A	D'ordre des institutions financières	1 300 000 000	1 100 000 000
N2H	Reçus des institutions financières	0	221 914 360
N2J	D'ordre des membres, bénéficiaires ou clients	1 809 427 990	2 405 860 213
N2M	Reçus des membres, bénéficiaires ou clients	0	29 749 647 285

Suivant récépissé n°0398/G-DB en date du 01 juillet 2021, il a été créé une association dénommée : «Collectif des Maîtres et Encadreurs Sportive de la Commune I», en abrégé : (C.M.E.S.CI).

But : Elaborer et mettre en œuvre des stratégies pour la survie et le développement du sport au Mali, etc.

Siège Social : Nafadji, Rue : 49, Porte : 12.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Lassana Alex KEÏTA

Secrétaire général : Ibrahim T. KONATE

Secrétaire général adjoint : Boubacar CISSE

Trésorier général : Mamadou SANGARE

Trésorier général adjoint : Balladjigui DIAWARA

Commissaire aux comptes : Sidiki COULIBALY

Commissaire aux comptes adjoint : Aboubacar COULIBALY

Secrétaire administratif : Moussa COULIBALY

Secrétaire administratif adjoint : Cheicknè MAKADJI

Secrétaire à l'organisation : Maciré DEMBELE

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Drissa DEMBELE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Amara FADIGA

Secrétaire aux relations extérieures : Seydou COULIBALY

Secrétaire à l'information : Abdoul Kader TRAORE

Secrétaire à l'information adjoint : Souleymane KANE

Secrétaire chargé des matériels : Abdoulaye CISSE

Secrétaire à l'assainissement adjoint : Diakaridia DIARRA

Secrétaire à la promotion des femmes et enfants adjointe : Adame KONATE

Secrétaire aux conflits : Bourama SAMAKE

Secrétaire aux conflits adjoint : Bakoré CAMARA

Suivant récépissé n°0564/G-DB en date du 17 septembre 2021, il a été créé une association dénommée : «Konaté Karaté Club Sport», en abrégé : (K.K.C.S).

But : Contribuer à la promotion de la pratique du sport en général et du karaté en particulier dans le district de Bamako et autres régions de Mali, etc.

Siège Social : Djélibougou, Rue : 254, Porte : 90.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Ibrahim T. KONAYTE

Vice-président : Issa KONATE

Secrétaire général : Yaya DIARRA

Secrétaire général adjoint : Gaoussou KANE

Trésorier général : Abouba DICKO

Trésorière générale adjointe : Adam KONATE

Commissaire aux comptes : Abdoulaye CISSE

Commissaire aux comptes adjointe : Maïmouna KEÏTA

Secrétaire administratif : Mohamed KONATE

Secrétaire à l'organisation : Diakaridia DIARRA

Secrétaire à l'organisation 1ère adjointe : Adam SOUCKO

Secrétaire aux relations extérieures : Mariam SY

Secrétaire à l'information : Mamadou SYLLA

Secrétaire à l'information adjoint : Ali TRAORE

Secrétaire à la promotion des femmes et enfants : Kadidia TOURE

Secrétaire aux conflits : Youssouf TRAORE

Suivant récépissé n°0200/G.DB-CAB en date du 04 avril 2023, il a été créé une association dénommée : «Mali Fasokanw Layiriwali Ton», en abrégé : (MA.FA.LA).

But : Contribuer à la promotion des langues nationales au Mali ; mettre en place un système d'apprentissage en ligne à travers les réseaux sociaux afin que les maliennes et les maliens apprennent facilement leurs langues, etc.

Siège Social : Bamako ; Badalabougou, Rue : 120, Porte : 339.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Salif Sora**1er Vice-président** : Ayouba SIDIBE**2ème Vice-présidente** : Mabintou SOUMOUNOU**3ème Vice-président** : Moussa SAMAKE**Secrétaire général** : Bakary TRAORE**Secrétaire général adjoint** : Faguimba DIAKITE**Secrétaire administratif** : Mody CAMARA**Secrétaire administratif adjoint** : Mohamed NIENTAO**Secrétaire à l'organisation** : Mamadou SANGARE**Secrétaire à l'organisation 1er adjoint** : Adama COULIBALY**Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe** : Aminata KEÏTA**Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint** : Boubacar PAYANTAO**Secrétaire à la communication et à l'information** : Abdoulaye KARABENTA**Secrétaire à la communication et à l'information adjoint** : Drissa COULIBALY**Trésorière générale** : Aminata KABAYA**Trésorier général adjoint** : Ibrahim COULIBALY**Commissaire aux comptes** : Soumana COULIBALY**Commissaire aux comptes adjoint** : Baba KOUYATE**Secrétaire à l'éducation et à la culture** : Adama KAREMBE**Secrétaire à l'éducation et à la culture 1ère adjointe** : Anaïssa M. MAÏGA**Secrétaire à l'éducation et à la culture 2ème adjoint** : Kemaré KOMO**Secrétaire à l'éducation et à la culture 3ème adjoint** : Mamadou KAYANTAO**Secrétaire chargé des questions linguistiques en relation avec les structures compétentes de l'Etat** : Birama KEÏTA**Secrétaire chargé des questions linguistiques en relation avec les structures compétentes de l'Etat adjointe** : Bata KAMISSOKO**Secrétaire aux conflits** : Aboubacar DRAME**Secrétaire aux conflits 1er adjoint** : Cheick A. DJIRE**Secrétaire aux conflits 2ème adjoint** : Bala BAMBA**Secrétaire aux relations extérieures** : Boubabass Sidi MAKADJI**Secrétaire aux relations extérieures adjoint** : Seydou TRAORE**Secrétaire aux relations extérieures adjoint** : Bakary DIABY

Suivant récépissé n°212/CKTI en date du 24 avril 2023, il a été créé une association dénommée : «Association Sociale pour l'Insertion Nationale et d'Assistance de Tionkuy (Commune rurale de Mandiakuy, Cercle de Tominian», en abrégé : (ASINAT).

But : Réaliser des actions socio-économiques de développement, réduire la pauvreté et la famine ; contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des différentes catégories sociales, etc.**Siège Social** : Kati.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU****Président** : Mathieu TIENOU**Vice-président** : Marcelin THIENOU**Secrétaire général** : Francis TIENOU**Secrétaire au développement** : Sabine KEÏTA**Secrétaire au développement adjoint** : Prosper TIENOU**Secrétaire aux relations extérieures** : Cléophas TYENOU**Secrétaire aux relations extérieures adjoint** : Fulgene TIENOU**Secrétaire administratif** : Nicolas TYENOU**Secrétaire administratif adjoint** : Tamar COULIBALY**Trésorier général** : Ernest TIENOU**Trésorier général adjoint** : Kéka TIENOU

Secrétaire aux actions caritatives : Daniel TIENOU

Secrétaire aux actions caritatives adjointe : Solange DIARRA

Secrétaire aux conflits : Jean-Luc THIENOU

Secrétaire aux conflits adjoint : Pierre TIENOU

Secrétaire à l'information : Dieudonné TIENOU

Secrétaire à l'information adjoint : Ernest DABOU

Secrétaire à l'organisation : Jean de la Croix TIENOU

Secrétaire à l'organisation adjoint : André TIENOU

Secrétaire à l'organisation adjointe : Rosaline DEMBELE.

Suivant récépissé n°240/CKTI en date du 22 mai 2023, il a été créé une association dénommée : «Association pour la Solidarité et le Progrès de Mandé Tato de Porto», (Expression portugaise qui signifie information en langue française), en abrégé : (ASPM).

But : Regrouper tous les membres dans un cadre commun en vue de renforcer l'unité, la solidarité et le progrès de Mandé ; contribuer à la consolidation de la famille et veiller à l'éducation et à la formation des jeunes, etc.

Siège Social : Ouezzindougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Modibo SOGODOGO

Vice-président : Lamine KANTE

Secrétaire général : Abdoul Azize TRAORE

Secrétaire général adjoint : Oumar KEÏTA

Secrétaire administratif : Mamadou COULIBALY

Secrétaire administratif adjoint : Tidiane KOUROUMA

Secrétaire à l'organisation : Makono NIARE

Secrétaire à l'organisation 1ère adjointe : Abibatou SOGOBA

Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe : Fanta Wagué TRAORE

Trésorier général : Samba KONATE

Trésorier général adjoint : Seri KONATE

Secrétaire à l'information et à la communication : Fodé Kaba FOFANA

Secrétaire à l'information et à la communication : Sékouba DIARRA

Secrétaire à la solidarité : Salimata OUATTARA

Secrétaire à la solidarité adjoint : Moumouni KONATE

Secrétaire au développement : Awa Tina CISSE

Secrétaire au développement 1er adjoint : El Hadji Mamadou DIABY

Secrétaire au développement 2ème adjoint : Rasmane NIAMPA

Secrétaire aux relations extérieures : Cheick Oumar MARIKO

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Madjara SANOGO

Secrétaire aux conseils et à la culture : Oumar TRAORE

Secrétaire aux conseils et à la culture adjoint : Oumar KANTE